

Bilan général de la commune d'Azay-le-Brûlé sur le dispositif TVB-communes et sa mise en œuvre

Atouts et contraintes pour la commune

Bénéfices

La préparation de ce programme d'actions ainsi que la concrétisation d'une partie d'entre elles ont donné lieu à plusieurs réunions mettant en dialogue élus, agents communaux et techniciens associatifs. L'expertise (compétences) et l'implication d'intervenants extérieurs ont favorisé un approfondissement des connaissances, une cohérence des démarches et aident à améliorer la programmation d'actions favorables à la biodiversité et aux continuités écologiques.

Le dispositif a également permis à la commune d'obtenir des outils (cahier des charges d'entretien des accotements) et d'engager une réflexion sur le réseau de mare de la commune.

Facteurs de réussite

La réussite de ce type de programme nécessite un travail de fond bien en amont, en terme de diagnostic, de réflexions, de propositions et de pédagogie. Il faut en effet sensibiliser, informer, pour cultiver la compréhension et l'adhésion de la population à l'échelle du territoire, pendant d'un portage actif de l'équipe municipale.

En pratique, ce travail mobilise un temps substantiel et spécifique fourni par le personnel et au moins un élu pour piloter le projet, ce qui est une évidence pas si aisée à remplir, car, aussi pertinent soit-il, un tel programme d'action apparaît 'en marge' de la gestion courante des espaces verts.

Difficultés rencontrés

Le projet de mise en place d'actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de ce dispositif a été porté et validé par la municipalité. La mise en œuvre effective a toutefois été difficile, en tout cas nécessairement limitée. En effet, dans le quotidien des actions mises en place par les municipalités il y a tout d'abord les aménagements et surtout l'entretien courant du patrimoine public. Il est souvent délicat de dégager le temps nécessaire sur les actions nouvelles et la prospective. La réalisation encore plus effective et plus complète du programme aurait nécessité une mission de « conduite du projet » sur un temps plus conséquent et dédié qui n'a pu être mobilisé, ni par les élus, ni par le personnel.

L'aide financière dispensée dans le cadre du dispositif est précieuse et nécessaire pour soutenir ce type d'action, mais les communes doivent aussi, en amont, veiller à prévoir une mission ou un temps dédié pour le suivi de la mise en œuvre de ce type de démarche.

Par ailleurs, la remise en question de l'évolution même du paysage rural demeure assez clivante vis-à-vis des pratiques agricoles (transformation de la polyculture élevage en cultures céréalières irriguées et drainées). Les collectivités ne se sentent pas suffisamment aidées pour voir cesser les arrachages complets de haies, qui s'accompagnent aussi d'une dégradation insidieuse mais soutenue du maillage bocager relictuel. De même en ce qui concerne par exemple la déviation de fils d'eau naturels, le comblement de mares etc.

Perspectives

La commune souhaite poursuivre les actions engagées, les consolider et prendre le temps d'en informer les habitants, tout en partageant et en valorisant aussi ce travail au-delà.

Par ailleurs, la commune ayant déjà réalisé de nombreuses plantations depuis 2009 sur son territoire, elle souhaite désormais se consacrer en particulier à la bonne conduite sylvicole et à la valorisation « pédagogique » de ces réalisations, pour conforter la préservation du patrimoine arboré existant, et encourager la poursuite de son (re)-déploiement, dans une démarche mieux partagée par tous les usagers.

En milieu bâti (villages, zones résidentielles) ces actions sont complétées par un programme de fleurissement participatif, impliquant les habitants à l'aide de distributions de graines et de sessions d'informations pratiques sur la mise en œuvre de la [Charte Terre Saine, votre commune sans pesticides](#).

Personne à contacter pour plus de précisions sur ces actions

Sylvain HOULIER, Technicien Paysage et Environnement

Téléphone : 06 87 26 93 27

Mail : azaylebrule.environnement@orange.fr